

# Délibération n° 2019-01-18

 Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 21 février 2019

**Objet**

 Approbation de la  
 modification  
 simplifiée n° 4 du Plan  
 local d'urbanisme de  
 Saint-Germain-  
 Lembron

**Rapporteur**

COSTON David

**Date de convocation**

14 février 2019

**Date d'affichage du  
compte rendu**

01 mars 2019

**Nombre de  
conseillers**

 En exercice : 125  
 Présents : 81  
 Votants : 93  
 Pour : 93  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

**Présents avec voix délibérante :**

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrich
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**VU** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-45 à L. 153-48 ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et validant ses statuts, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Saint-Germain-Lembron en date du 17 juillet 2008 approuvant le Plan local d'urbanisme ;

**VU** la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du 23 janvier 2014 ;

**VU** la modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du 7 janvier 2016 ;

**VU** la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2016 ;

**VU** l'arrêté ADE-2018-017 en date du 24 septembre 2018 prescrivant la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme de Saint-Germain-Lembron ;

**VU** la délibération du conseil communautaire n° 2018-05-18 du 25 octobre 2018 définissant les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme de Saint-Germain-Lembron ;

**VU** les avis favorables tacites des personnes publiques associées ;

**VU** l'absence de remarque émise lors de la mise à disposition du public ;

**CONSIDÉRANT** que, par arrêté du Vice-président chargé de l'urbanisme en date du 24 septembre 2018, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Germain-Lembron ;

**CONSIDÉRANT** que cette procédure a pour objet la modification du règlement de la zone Ac (zone agricole constructible) afin de permettre la construction d'annexes de taille limitée pour les logements non liés à une exploitation agricole et situés dans cette zone du PLU, que l'emprise au sol sera ainsi de 20 m<sup>2</sup> minimum, que les annexes devront être implantées à moins de 25 mètres du logement concerné et seront d'une hauteur maximale de 4 mètres, et que seules 2 annexes (piscine incluse) seront autorisées par logement ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au code de l'urbanisme, le rapport de présentation de cette modification simplifiée :

- a été envoyé le 8 octobre 2018 aux personnes publiques associées pour avis – aucun avis n'a été émis par les partenaires sur ce dossier ;
- a fait l'objet d'une mise à disposition du public à la mairie de Saint-Germain-Lembron aux jours et heures habituels d'ouverture du 12 novembre au 15 décembre 2018 à midi. Aucune observation n'a été émise pendant cette période ;

**CONSIDÉRANT** que, suite à la phase de mise à disposition, aucune modification n'a été apportée au projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Germain-Lembron ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble du dossier relatif à la modification simplifiée n° 4 du PLU est consultable auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire et qu'un lien de téléchargement a été transmis aux conseillers communautaires par mail avant le présent conseil communautaire (dossier disponible sur le site Internet de l'Agglo Pays d'Issoire, dans la rubrique Urbanisme / Documents d'urbanisme locaux / Documents soumis à l'approbation du conseil communautaire) ;

**CONSIDÉRANT** que la délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme de Saint-Germain-Lembron.**

Cette modification simplifiée deviendra exécutoire après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État, sous réserve de l'accomplissement de mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 28 / 02 / 2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28 / 02 / 2019